



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Le développement de l'éolien offshore en France

Question orale n° 373

Texte de la question

M. Sébastien Cazenove appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire sur le développement en France de l'éolien en mer. Le Gouvernement a indiqué que la poursuite du développement de l'éolien en mer doit contribuer à l'atteinte de l'objectif de 40 % d'électricité renouvelable à l'horizon 2030 fixé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte. À ce jour, la France, deuxième potentiel en Europe d'éolien en mer, ne dispose que de six parcs posés attribués à l'issue d'appels d'offres et de quatre fermes pilotes. Le littoral français méditerranéen est propice au développement de cette énergie renouvelable, avec une façade littorale particulièrement exposée aux vents et qui apparaît, de plus, comme une bonne alternative à l'implantation d'éoliennes terrestres, deux fois moins productrices d'énergie et impactant le paysage et l'économie touristique. Néanmoins, il est important de souligner que le développement de ces projets offshore devra s'accompagner de mesures de préservation de la biodiversité marine des côtes françaises en y intégrant notamment des nurseries artificielles. Il lui demande si le Gouvernement entend prendre des mesures concernant la programmation des appels d'offre et les conditions qui permettraient d'accélérer l'implantation d'éoliennes offshore tout en préservant la biodiversité marine.

Texte de la réponse

ÉOLIEN EN MER

M. le président. La parole est à M. Sébastien Cazenove, pour exposer sa question, n° 373, relative à l'éolien en mer.

M. Sébastien Cazenove. Fin 2017, les installations d'éoliennes offshore ont atteint un niveau record en Europe, avec plus de 15 780 mégawatts installés. Par ailleurs, l'association européenne de l'énergie éolienne prévoit l'installation de 3,1 gigawatts supplémentaires jusqu'en 2020. En France, le Gouvernement a indiqué que la poursuite du développement de l'éolien en mer doit contribuer à l'atteinte de l'objectif de production d'énergie renouvelable à l'horizon 2030 – et pour cause : nous disposons d'un des meilleurs potentiels en Europe avec nos 3 500 kilomètres de côtes. Le littoral méditerranéen est d'ailleurs propice au développement de cette énergie nouvelle, avec une façade particulièrement exposée aux vents qui apparaît de surcroît comme une bonne alternative à l'implantation d'éoliennes terrestres, soulevant bien souvent le mécontentement des populations, notamment dans les territoires très touristiques.

Aujourd'hui, la France, forte de son potentiel, ne dispose pourtant que de six projets de parcs éoliens en mer, attribués à l'issue d'appels d'offres essentiellement concentrés en Bretagne et en Normandie, ainsi que de quatre projets d'éoliennes flottantes. Mais tous ces projets ne seront pas installés avant 2020 au mieux : c'est dire le retard que nous avons pris.

Cela est bien dommage parce que le développement de ces projets offshore pourrait bien nous faire gagner sur un deuxième tableau : la préservation de la biodiversité marine des côtes françaises. En effet, le laboratoire

Arago, antenne de l'Université de la Sorbonne et du CNRS, installé à Banyuls-sur-Mer, dans ma circonscription, est formel sur ce point : ces installations pourraient abriter en leur sein des nurseries artificielles permettant de contribuer à repeupler les côtes en espèces marines.

Aussi, sans être plus long, je souhaite savoir si le Gouvernement entend prendre des mesures concernant la programmation des appels d'offres et les conditions qui permettraient d'accélérer l'implantation d'éoliennes offshore plus en phase avec le développement que connaissent nos voisins européens.

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.

Mme Brune Poirson, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire. Monsieur le député, vous le savez, nous nous sommes fixé un objectif de 40 % d'électricité renouvelable dans le mix électrique d'ici 2030. Nous avons à cœur de développer les énergies renouvelables en mer et gardons bien en tête tant la réglementation environnementale que la préservation de la biodiversité marine.

Dans le cadre des prochains appels d'offres, nous prévoyons une nouvelle approche en matière de planification et d'autorisation, parce que nous voulons accélérer le développement de l'énergie renouvelable dans les territoires. Nous avons trois objectifs prioritaires : accélérer le développement des projets ; renforcer la participation du public en amont des décisions afin d'éviter le blocage des projets ; garantir la prise en compte des enjeux environnementaux.

La France est en train d'élaborer des documents stratégiques de façade pour organiser la planification de l'espace maritime. Nous espérons leur adoption en avril 2019. Quant à la programmation de futurs appels d'offres, elle sera mise en place par la programmation pluriannuelle de l'énergie, qui doit être adoptée fin 2018. Je sais que vous êtes très concerné par cette question car vous avez participé aux débats et à la réflexion.

Le Gouvernement a par ailleurs décidé de réformer le cadre de développement et d'autorisation de l'éolien en mer. Ces réformes sont inscrites dans le projet de loi pour un État au service d'une société de confiance, en nouvelle lecture actuellement à l'Assemblée nationale.

Par ailleurs, l'État s'impliquera davantage en amont des appels d'offres, en organisant un débat public pour déterminer l'emplacement du ou des futurs parcs éoliens en mer. Il est en effet essentiel d'associer le plus en amont possible les habitants. L'État réalisera également un état initial de l'environnement, en plus de l'ensemble des études techniques – vent, houle, profondeur des eaux, études des sols – afin que les candidats aient une connaissance fine des caractéristiques techniques et des enjeux environnementaux de la zone.

La France possède des façades propices au développement de l'éolien flottant. Soyez donc bien assuré, monsieur le député, que nous veillerons à leur développement de façon responsable. Je sais que nous pouvons compter sur vous dans ce but.

M. le président. La parole est à M. Sébastien Cazenove.

M. Sébastien Cazenove. Je vous remercie pour votre réponse, madame la secrétaire d'État. Vous l'avez bien compris, ma question est un plaidoyer pour les énergies renouvelables maritimes. Elle vise également à inscrire mon département dans l'innovation et la recherche en la matière : ce territoire, qui vit essentiellement du tourisme et de ses paysages, contribue déjà fortement au mix énergétique, avec plusieurs dizaines d'aérogénérateurs terrestres sur un tout petit espace. Il est donc désormais temps et plus que nécessaire que nous puissions développer dans ce département les innovations vertes que sont les filières bois, l'agrivoltaïsme ou l'éolien offshore.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Cazenove](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 373

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Transition écologique et solidaire

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [5 juin 2018](#)

Réponse publiée le : 13 juin 2018, page 5903

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [5 juin 2018](#)